

MAPA pour la location de longue durée et de maintenance des véhicules du Grand Parc avec la société DEXIA.

Le Président,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment son art. L. 5211-10,

Vu la délibération en date du 15 janvier 2003 par laquelle le conseil communautaire l'a chargé, par délégation, « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services, y compris les marchés de maîtrise d'œuvre, dans une limite de 90 000 euros H.T. »

Vu la consultation opérée auprès des sociétés de location,

Considérant que huit véhicules sont nécessaires pour couvrir les besoins du Grand Parc,

Décide

Art. 1 - de signer un marché avec la société DEXIA Location Longue Durée dont le siège est situé 22 rue des Deux Gares à Rueil-Malmaison Cedex (92564) pour la location de longue durée et de maintenance de huit véhicules pour la communauté de communes du Grand Parc pour une durée de 36 mois consécutifs.

Art. 2 - Cette prestation, avec l'option climatisation, s'élève à 2 110,55€/mois HT soit un montant total de 75 979,80 € HT qui se décompose comme suit :

- 1 gros utilitaire : 393,73 € HT/mois
- 1 semi-utilitaire : 227,41 € HT/mois
- 1 berline : 307,46 € HT/mois
- 1 monospace compact : 322,43 € HT/mois
- 3 économiques : 197,99 € HT/mois/véhicule + 15,10 € HT pour la climatisation/mois/véhicule
- 1 économique boîte automatique : 220,25 € HT/mois.

Art. 3 -Monsieur le Président, en vertu de la délibération du 15 janvier 2003 susvisée, est autorisé à signer le contrat correspondant.

Art. 4 -Monsieur le Directeur Général des Services et Madame le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision dont copie sera transmise à Monsieur le Préfet des Yvelines.

Art. 5 -Ampliation de la présente décision sera transmise à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Yvelines,
- ✓ Madame le Comptable de la Trésorerie de Versailles,

Fait en 2 exemplaires, à Versailles, le **08 NOV. 2005**



**Le Président,
Pour et par délégation**

Pascal GUEANT
Directeur Général des Services